

BAC PROFESSIONNEL ELEVAGE

pour devenir **CONSEILLER AGRICOLE**

Parcours accessible aux jeunes ayant de bons résultats
en économie-gestion et en matières professionnelles

Dernière mise à jour : 12 janvier 2016

UN BAC PROFESSIONNEL POUR DEVENIR CONSEILLER AGRICOLE

- Bac Pro CGEA 3 ans
- **BTS ACSE ou PA** 2 ans
- **Certificat de Spécialisation (CS)** 1 an
 - Technicien conseil en Comptabilité et Gestion
 - Technicien conseil en Agriculture Bio
 - Technicien conseil en Production Laitière
- **Licence Professionnelle (LP)** 1 an
 - Développement et Conseil pour les filières ovines
 - Développement et Conseil en Agriculture Bio

**Bac Pro
+ 3 ans**



Salaire brut débutant = 1.200 à 1.900 € mensuel

Employeurs : chambres d'agriculture, centres de gestion, coopératives, négoce, centres d'appui technique, syndicats, associations AOP...

Qualités nécessaires :

- Ecoute et compréhension des éleveurs pour trouver des solutions
- Bonne connaissance du métier d'éleveur pour donner le bon conseil

- Maîtrise de l'informatique

Plusieurs champs de conseil :

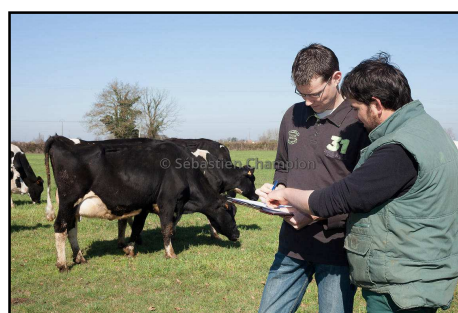
- Appui technique aux éleveurs (conseil et vente)
- Agronomie et environnement
- Economie et gestion de l'entreprise



UNE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR DEVENIR CONSEILLER AGRICOLE

Le parcours [**Bac Pro + BTS + CS ou LP**] offre des avantages aux futurs conseillers agricoles :

- 21 + 16 + 12 = 49 semaines de stage pour connaître le travail en élevage
- Pour connaître les pratiques des éleveurs
- Pour devenir conseiller en reproduction, en gestion, en alimentation...
- Pour comprendre les réalités et les demandes des éleveurs
- Obtention d'un diplôme BTS pour assurer son avenir professionnel



UN MÉTIER PASSIONNANT AU CONTACT DES ÉLEVEURS

- Le conseiller anime des groupes d'éleveurs
- Le conseiller réalise des études technico-économiques et des expérimentations
- Le conseiller tourne sur le terrain : parcelles, étables, bergeries...
- Le conseiller s'informe et se forme aux nouvelles techniques d'élevage
- Le conseiller fait avancer son territoire !

Plus d'infos sur <http://www.chambres-agriculture.fr/outils-et-modules/actualites/article/etre-conseiller-agricole-aujour/>

